

# BOURSE AUX LIVRES FCPE

FCPE Lycée Louis De Foix  
4 Avenue Jean Rostand  
64100 BAYONNE

☎ : 05 59 46 19 13 ✉ : [bourselivres.ldf@orange.fr](mailto:bourselivres.ldf@orange.fr)

<http://fcpelouisdefoix.jimdo.com/>



Parents et adhérents,

- L'année scolaire 2015/2016 s'achève. Nous nous permettons de vous rappeler le fonctionnement de la Bourse aux livres qui existe au lycée Louis de Foix grâce à l'engagement de parents bénévoles.
- En début d'année scolaire, nous vous avons vendu des livres neufs ou d'occasion selon nos stocks. La collection de livres sera reprise en cette fin d'année scolaire avec une décote. Ce prix de rachat sera déduit du montant de la collection de l'année prochaine ou remboursé en cas de départ du lycée.

**Afin de réserver la collection de livres de votre enfant, il faut retourner IMPERATIVEMENT avant le 10 JUILLET 2016**

- Le bon de réservation accompagné du montant de l'adhésion

## CALENDRIER DE REPRISE :

**Reprise des collections du lundi 13 Juin au Mercredi 13 Juillet de 14h à 18h.**

### DISTRIBUTION :

Classes de seconde et CAP : Lundi 22, Mardi 23, Mercredi 24 Août de 10h à 18h  
 Classes de 1ères : Jeudi 25 et Vendredi 26 Août de 10h à 18h  
 Classes de terminales : Lundi 29 Août et Mardi 30 Août de 10h à 18h  
 Retardataires : Mercredi 31 Août Jeudi 1er et Vendredi 2 Septembre de 10h à 18h  
 Permanences : Du Lundi 5 au Vendredi 16 septembre de 10h à 18h





### BON DE RESERVATION ET D'ADHESION FCPE

NOM de l'élève : ..... PRENOM : .....

NOM de l'adhérent : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : ..... ☎ : .....

 Parents : .....  Elève : ..... ✉ : .....@.....

Réservation de livres pour la classe de : ..... LV1 : ..... LV2 : .....

### ADHESION FCPE 2 formules au choix : inscrire votre choix

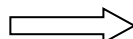
- 1-Adhésion de base 11€ .....
- 2-Adhésion de soutien 33€ .....
- Abonnement à la revue des parents 3.35 € .....

TOTAL : \_\_\_\_\_

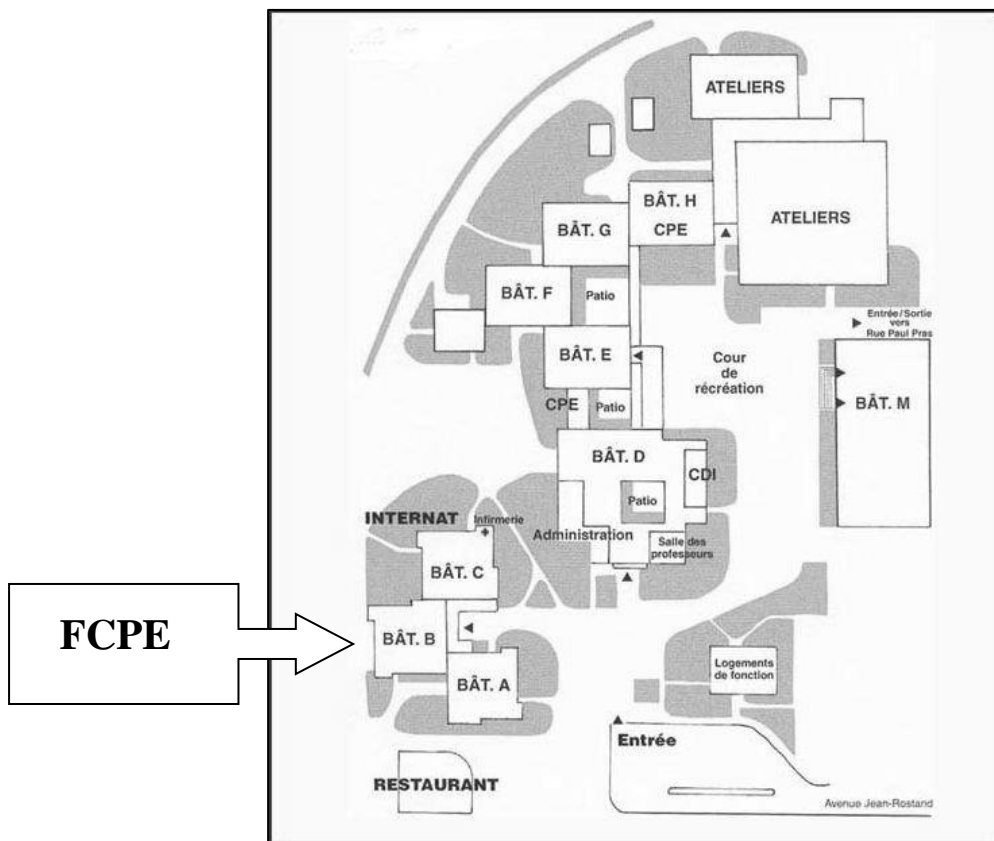
### PARENTS intéressés pour participer :

- Aux conseils de classe : OUI NON
- Aux conseils d'administration du Lycée : OUI NON
- A vie du Conseil Local FCPE : OUI NON



TSVP 

Notre local se situe dans l'enceinte du lycée à côté de l'infirmerie.



### Règlement de la Bourse aux livres

➤ **La Bourse des livres s'organise en deux étapes :**

1. La reprise des livres fournis par le conseil local en début d'année, uniquement si les livres sont encore au programme l'année suivante :

- Si vous commandez d'autres livres le montant de la reprise sera déduit de la facture finale
  - Si vous ne commandez pas d'autres livres, un remboursement du montant de la reprise sera effectué fin octobre.
2. L'acquisition des livres du programme de l'année avec une remise de plus de 20%.

➤ **L'adhésion est obligatoire pour bénéficier de la bourse des livres (loi « LANG » du 10 août 1981)**

- Si vous avez plusieurs enfants scolarisés au Lycée Louis de Foix, vous ne payez qu'une seule adhésion.
- L'adhésion de soutien permet une réduction d'impôts un reçu fiscal vous sera délivré.

➤ **Seul le paiement par chèque au nom de la FCPE Louis de Foix et le paiement en espèces sont acceptés.**

- Des frais de dossier de 5€ sont demandés pour chaque commande et servent à financer la gestion de la Bourse.
- Un seul chèque global est demandé lors de la commande. Ce chèque représente le prix de votre adhésion à la FCPE + les arrhes sur le prix des livres commandés (nouveaux adhérents)
- Aucun livre ne sera distribué avant le paiement total de la commande.
- Le conseil local peut accorder des facilités de paiement (ex : 3 chèques avec intervalles d'encaissement d'1 mois)

➤ **Toute commande doit comprendre le bulletin d'inscription complété, le paiement et le présent règlement daté et signé.**

- Lors du retrait de votre commande un règlement complémentaire sera demandé.
- Après clôture définitive de la Bourse aux livres, les livres non retirés seront considérés comme abandonnés et le conseil local pourra en disposer à sa convenance.
- En cas d'annulation de la commande, le montant de l'adhésion et des arrhes ne seront pas remboursés.
- Si pour une raison indépendante de sa volonté, le conseil local est dans l'impossibilité de fournir les livres commandés avant la clôture de la Bourse, elle s'engage à les rembourser.

**Je m'engage à respecter les clauses de ce règlement afin de faciliter le bon fonctionnement de la Bourse aux livres dans l'intérêt de tous**

NOM du parent : ..... Fait à : ..... Le : .....

Règlement de : €  Chèque N° .....  Espèces

SIGNATURE :